



ASSOCIATION FAIR
50 RN2 Terre Rouge 97410 SAINT-PIERRE
0262 775 832
0692 965 670
contact@associationfair.fr
www.associationfair.fr

Siret : 39104067200027 . APE : 9499Z
N° Agrément DRJSC5 : 97413699
N° Déclaration d'Activité : 98970376697

Qu'est-ce qu'un CFA ?

Les **Centres de Formation d'Apprentis** dispensent aux jeunes travailleurs sous contrat d'apprentissage une formation générale. Celle-ci est associée à une formation technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle.

Ils doivent, parmi leurs missions, développer l'aptitude à tirer profit d'actions ultérieures de formation professionnelle ou à poursuivre des études par les voies de l'apprentissage, de l'enseignement professionnel ou technologique ou par toute autre voie.

- Un **Centre de Formation d'Apprentis** et une entreprise habilitée par l'inspection de l'apprentissage dans des conditions fixées par décret peuvent conclure une convention selon laquelle l'entreprise assure une partie des formations technologiques et pratiques normalement dispensées par le Centre de Formation d'Apprentis

- Un **Centre de Formation d'Apprentis** peut conclure, avec un ou plusieurs établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, ou des établissements d'enseignement technique ou professionnel reconnus ou agréés par l'Etat, ou des établissements habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ou des établissements de formation et de recherche relevant de ministères autres que celui chargé de l'éducation nationale, une convention aux termes de laquelle ces établissements assurent tout ou partie des enseignements normalement dispensés par le centre de formation d'apprentis et mettent à disposition des équipements pédagogiques ou d'hébergement.

Dans les cas visés aux alinéas ci-dessus, les **Centres de Formation d'Apprentis** conservent la responsabilité administrative et pédagogique des enseignements dispensés.

[Articles L116-1 et L116-1-1 du Code du Travail](#)